

Nouvelle-Écosse
Programme de recyclage des fauteuils roulants



Vérifier l'admissibilité

Pour être admissible au programme de recyclage des fauteuils roulants, votre enfant doit :

- Ne pas être assuré par un autre régime d'assurance privé ou régime d'État;
- Résider en Nouvelle-Écosse;
- Posséder un numéro d'assurance maladie valide de la Nouvelle-Écosse;
- Présenter une preuve de revenu et l'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- Fournir une prescription d'un ergothérapeute ou d'un autre professionnel de la santé;
- Fournir deux soumissions concernant le matériel prescrit pour répondre aux besoins de l'enfant;
- Être admissible aux services directs de soins infirmiers; OU
- Avoir reçu un diagnostic de l'une des maladies dégénératives suivantes : dystrophie musculaire de Duchenne ou amyotrophie spinale de type 2.



Remplir le formulaire de demande

Vous devez d'abord télécharger le formulaire de demande, puis l'imprimer. Vous trouverez le formulaire de demande [ici \(PDF\)](#). Vous devez ensuite demander à votre ergothérapeute de remplir la section C du formulaire. De plus, vous devez obtenir deux soumissions pour le fauteuil roulant que vous désirez. Si vous possédez une autre police d'assurance maladie, vous devez attacher celle-ci à votre formulaire de demande.

Poster le formulaire de demande

Vous devez poster le formulaire de demande rempli à l'adresse suivante :

Programme de recyclage des fauteuils roulants de la Nouvelle-Écosse
c/s de Timbres de Pâques Nouvelle-Écosse
3670, rue Kempt, Halifax (NS) B3K 4X8
Télécopieur : 902 454-6121



Décision

Après avoir reçu votre formulaire rempli, le personnel du programme communiquera avec vous pour vous informer de sa décision.